

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet NMSO - SNOWMOBILES	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HS-14SNOW/A	Date 2014-10-17
Client Reference No. - N° de référence du client E60HS-14SNOW	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HS-610-65922
File No. - N° de dossier hs610.E60HS-14SNOW	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-11-28	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Reynolds, Kevin	Buyer Id - Id de l'acheteur hs610
Telephone No. - N° de téléphone (819)956-3996 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables
5. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions
6. Considérations environnementales

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - L'EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences en matière d'assurance
2. Capacité financière

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateur désigné
6. Instrument de commande
7. Exigences relatives à la livraison dans les endroits non situés dans des zones de règlement des revendications territoriales globales (ZRRTG)
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents

10. Attestations
11. Lois applicables
12. Services de soutien à l'échelle nationale
13. Modifications techniques, produits de remplacement ou autres produits
14. Modèle de remplacement

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des besoins
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du guide des CCUA
7. Instructions d'expédition
8. Préparation pour la livraison
9. Considérations environnementales

Liste des annexes:

Pièces jointes

Annexe A - Établissement des prix

Annexe B - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant

Annexe C - Description d'achat et questionnaire - Groupe 1 - Motoneige, 540cc-600cc

Annexe D - Description d'achat et questionnaire - Groupe 2 - Motoneige, 540cc-600cc, 2 temps

Annexe E - Description d'achat et questionnaire - Groupe 3 - Motoneige, 795cc-1050cc

Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 4 - Motoneige, 1000cc

Annexe G - Description d'achat et questionnaire - Groupe 5 - Motoneige, 1000cc, liquide

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
- 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent:

Annexe A - Établissement des prix, Annexe B - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Annexe C - Description d'achat et questionnaire - Groupe 1, Annexe D - Description d'achat et questionnaire - Groupe 2, Annexe E - Description d'achat et questionnaire - Groupe 3, Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 4 et Annexe G - Description d'achat et questionnaire - Groupe 5.

2. Sommaire

Ce besoin concerne l'émission d'une offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour l'achat de motoneiges à l'intention des ministères et organismes du gouvernement du Canada, sur demande, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'OCPN jusqu'au 31 août 2015.

Selon les exigences relatives à la livraison de toute offre à commandes subséquente, la livraison se fera à divers endroits situés au Canada, à l'exception des endroits situés dans des zones de règlement des revendications territoriales globales (ZRRTG). Pour les besoins liés à la livraison dans les ZRRTG, le numéro de l'invitation à soumissionner, qui est traitée séparément, est E60HS-14SNOW/B.

Si aucune offre à commandes n'est émise dans le cadre de l'invitation no E60HS-14SNOW/B, le Canada se réserve le droit de passer des commandes subséquentes dans le cadre de l'invitation no E60HS-14SNOW/A pour la livraison dans les endroits situés dans les ZRRTG.

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie et de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les instructions, les clauses et les conditions indiquées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/>).

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt (90) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

5. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis, l'énoncé des travaux ou la description d'achat contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **sept (7) jours civils** avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

6. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqeter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Section IV: informations additionnelle (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

1. Produits de remplacement et solutions de rechange

Les soumissionnaires peuvent proposer des produits de remplacement et des solutions de rechange où indiqué dans la Description d'achat.

1. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement seront pris en considération par l'autorité technique lorsque le soumissionnaire :

- a) Indique clairement un produit de remplacement et/ou une solution de rechange;
- b) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement et/ou du produit, s'il y a lieu;
- c) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué dans la description technique du besoin;
- d) fournit les caractéristiques complètes et les brochures, s'il y a lieu;
- e) présente une déclaration de conformité comprenant les caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange répondent à toutes les exigences techniques indiquées dans la description technique du besoin;
- f) indique clairement les parties dans le libellé d'achat et dans les brochures qui confirment que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange sont conformes aux exigences techniques.

2. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement ne seront pas pris en considération par l'autorité technique si :

- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité technique d'évaluer pleinement l'équivalence du produit;
- b) le produit de remplacement et/ou la solution de rechange ne répondent pas aux exigences techniques précisées dans la description technique du besoin;

3. Lorsque le Canada évalue les soumissions, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement et/ou une solution de rechange, de fournir une copie de la norme relativement à la solution de rechange et de démontrer, aux propres frais du soumissionnaire, qu'ils sont équivalents au besoin technique.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à partie 7B et à l'Annexe A - Établissement des prix.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

1. Attestations

Les Offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

1. Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les offrants présentent les renseignements suivants qui seront intégrés à la partie 7A offre à commande.

2. Représentant de l'offrant

Le Canada exige que l'offrant fournisse le nom d'une personne-ressource au Canada:

Renseignements généraux

Nom du représentant : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande d'offre à commandes, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Critère d'évaluation technique obligatoires

Les offrants qui font une offre pour le groupe 001 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 540cc-600cc, 2/4 temps - et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 002 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 540cc-600cc, 2 temps - et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 003 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 795cc-1050cc, 2/4 temps - et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 004 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 1000cc, 2/4 temps - et la Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 005 doivent soumettre, avec leur offre, toutes les preuves de conformités exigées dans la description d'achat - Motoneige 1000cc, liquide, 2/4 temps - et la Questionnaire de renseignements techniques.

1.1.2 Produit de remplacement et autre produit

Les offrants qui proposent un produit de remplacement ou un autre produit doivent fournir l'information telle qu'elle est détaillée à la section 1 de la partie 3, Produit de remplacement et autre produit, pour que leur offre soit évaluée.

1.1.3 Liste obligatoire des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant

Les renseignements suivants doivent être fournis avec l'offre :

- i) Les offrants doivent remplir la section I de l'annexe B, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Les offrants peuvent identifier plus d'un fournisseur autorisé

par endroit dans la section II de l'annexe B, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.

ii) Le fournisseur autorisé de services sous garantie doit se trouver dans un rayon de 150 kilomètres des centres urbains à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères d'évaluation financière obligatoires

Les offrants qui font une offre pour le groupe 001 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 001 - Motoneiges.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 002 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 002 - Motoneiges.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 003 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 003 - Motoneiges.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 004 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 004 - Motoneiges.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 005 doivent soumettre, avec leur offre, toute l'information financière exigée dans la DOC et à l'annexe A - Établissement des prix, Groupe 005 - Motoneiges.

L'offre doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables sont en sus.

1.2.2 Prix évalué global

Les offres seront évaluées selon le prix évalué global par groupe, pour tous les articles du groupe, comme suit:

a) la majoration ferme pour le transport (article 020) sera ajouter à un montant estimatif de 2 000.00\$ pour obtenir le prix évalué pour le transport;

b) par exemple: $10\% \times 2\,000.00\$ = 200.00\$$
 $200.00\$ + 2\,000.00\$ = 2\,200.00\$$

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2 200.00\$ serait le prix évalué pour le transport

c) la somme de tous les prix de lot fermes et le prix évalué pour le transport déterminera le prix évalué global par groupe

2. Méthode de sélection

Pour que son offre soit déclarée recevable, un offrant doit se conformer à toutes les exigences de l'offre à commandes et satisfaire aux critères d'évaluation technique et financière obligatoires.

L'offre recevables proposant le prix évalué global le plus bas par groupe seront recommandées pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Conformité du produit

L'offrant certifie que tous les véhicules/équipements proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la période de l'offre à commandes et de tous contrats subséquents, à toutes les spécifications techniques de la description d'achat.

Cette certification ne soustrait pas l'offre à son obligation de satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires détaillés dans la partie 4.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

2.2 Certification des FASGF

L'offrant certifie que tous les FASGF sont autorisés par le fabricant d'équipement d'origine à fournir des services de réparation couverte par la garantie pour les véhicules/équipements offerts.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à 7B, section 11 si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2. Capacité financière

Clause du guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant convient de fournir des motoneiges conformément aux suivantes:

- Annexe C - Description d'achat et questionnaire - Groupe 1 - Motoneige, 540cc-600cc
- Annexe D - Description d'achat et questionnaire - Groupe 2 - Motoneige, 540cc-600cc, 2 temps
- Annexe E - Description d'achat et questionnaire - Groupe 3 - Motoneige, 795cc-1050cc
- Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 4 - Motoneige, 1000cc
- Annexe G - Description d'achat et questionnaire - Groupe 5 - Motoneige, 1000cc, liquide

Sur demande, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Canada à l'échelle du pays, sauf dans les endroits situés dans des zones de règlement des revendications territoriales globales (ZRRTG).

Pour les besoins liés à la livraison dans les ZRRTG, les offres à commandes émises dans le cadre de l'invitation à soumissionner no E60HS-14SNOW/B s'appliquent.

Si aucune offre à commandes n'est émise dans le cadre de l'invitation no E60HS-14SNOW/B, le Canada se réserve le droit de passer des commandes subséquentes dans le cadre de l'invitation no E60HS-14SNOW/A pour la livraison dans les endroits situés dans les ZRRTG.

2. Clauses et conditions uniformisées

Les instructions, les clauses et les conditions indiquées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/>).

2.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes.

L'offrant doit fournir une copie de toutes les commandes reçu pour tous les période de deux (2) mois. Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de deux (2) mois.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

2.3 Offres à commandes - Rapport final

Après l'expiration ou la résiliation de l'offre à commandes, l'offrant doit produire un rapport final détaillé contenant les données cumulatives de toutes les commandes.

Le rapport final doit être rempli et transmis par voie électronique à l'autorité responsable de l'offre à commandes au plus tard quinze (15) jours civils après l'expiration ou la résiliation de l'offre à commandes.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être soumises à compter de la date d'entrée en vigueur de l'OCPN jusqu'au 31 Aout 2015.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Kevin Reynolds

Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division "HS"

Place du Portage, Phase III, 7B1

11, rue Laurier

Gatineau (Québec)

K1A 0S5

Téléphone : 819-956-3996

Télécopieur : 819-956-5227

Courriel : kevin.reynolds@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, l'autorité de l'offre à commandes est responsable de toutes questions contractuelles liées aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par l'utilisateur désigné.

4.2 Autorité technique

L'autorité technique pour l'offre à commande est :
(insérer par tpsgc)

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre de l'offre à commande. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par le responsable de l'offre à commandes.

4.3 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.4 Représentant de l'offrant

Le point de contact canadien pour cette offre à commandes est:

Renseignements généraux

Nom du représentant : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

5. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11.

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

7. Exigences relatives à la livraison dans les endroits non situés dans des zones de règlement des revendications territoriales globales (ZRRTG)

Un contrat subséquent à une commande passée dans le cadre de l'offre à commandes ne sera pas utilisé pour les livraisons dans les zones de règlement des revendications territoriales globales (ZRRTG). Les besoins pour lesquels la livraison concerne les ZRRTG ne doivent pas être traités dans le cadre de cette offre à commandes, sauf en ce qui concerne la portée établie au paragraphe 1 de la partie 7A de l'offre à commandes.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000,00 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse). Toutes commandes dépassant 100 000,00 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse) devront être envoyées à TPSGC pour autorisation.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les commandes en vertu de l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) Conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales - Offres à commandes - Biens ou services;
- d) Conditions générales 2030 (2014-09-25), Conditions générales - Besoins plus complexes de biens;
- e) Annexe C - Description d'achat et questionnaire - Groupe 1
- f) Annexe D - Description d'achat et questionnaire - Groupe 2
- g) Annexe E - Description d'achat et questionnaire - Groupe 3
- h) Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 4
- i) Annexe F - Description d'achat et questionnaire - Groupe 5
 - j) Annexe A - Etablissement des prix
 - k) Annexe B - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant
 - l) Offre de l'offrant datée du _____

10. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites

sciemment ou non, le responsable de l'offre à commandes aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

12. Fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant

Les fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant figurent à l'annexe B, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant doit tenir à jour une liste de fournisseurs autorisés et, en cas de modification à la liste, en fournir une copie par voie électronique au responsable de l'offre à commandes. Les fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant doivent disposer des installations et de la main-d'oeuvre nécessaires pour effectuer les réparations en garantie sur les véhicules ou l'équipement.

Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant devra remplacer un fournisseur autorisé de la garantie du fabricant lorsque ce fournisseur ne peut plus effectuer les réparations ou que les réparations qu'il effectue sont jugées inacceptables, conformément aux conditions de l'offre à commandes.

13. Modifications techniques, produits de remplacement ou autres produits

Pendant la durée de l'offre à commandes, les produits de remplacement, les autres produits ou les modifications techniques qui sont proposés par l'offrant et autorisés par le fabricant ou une entité juridique doivent être évalués par le responsable technique aux fins d'approbation. Un produit de remplacement ou un autre produit proposé doit être équivalent sur le plan du format, des capacités, des fonctions et du rendement au produit qui sera remplacé, et ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour le Canada. Un produit de remplacement ou un autre produit proposé comme un équivalent sera considéré comme acceptable seulement après qu'il aura été approuvé par le responsable technique comme tel. Une révision de l'offre à commandes ou un formulaire relatif à un écart ou à un changement de conception dûment rempli sera émis.

Si le responsable technique n'accepte pas le produit de remplacement ou l'autre produit et que l'offrant ne peut pas se conformer aux exigences techniques, le Canada peut mettre de côté l'offre à commandes ou mettre fin au contrat pour manquement, conformément aux conditions générales établies dans l'offre à commandes et le contrat subséquent.

14. Modèle de remplacement

Lorsqu'un modèle n'est plus offert sur le marché, l'offrant peut proposer, dans le cadre de l'offre à commandes, un modèle de remplacement aux fins d'acceptation par le responsable technique. Le modèle de remplacement doit respecter toutes les exigences techniques de la description de l'achat

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

et être offert au même prix que le modèle qui est remplacé dans l'offre à commandes.
L'acceptation du modèle de remplacement se fera par l'intermédiaire d'une modification de l'offre à commandes.

Si le responsable technique n'accepte pas le modèle de remplacement ou que l'offrant ne peut pas se conformer aux exigences techniques, le Canada peut mettre de côté l'offre à commandes ou mettre fin au contrat pour manquement, conformément aux conditions générales établies dans l'offre à commandes et le contrat subséquent.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2030 (2014-09-25) Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

À la section 12, Inspection et acceptation des travaux

Supprimer le paragraphe 1 en entier et insérer les paragraphes suivants :

1. Tous les travaux sont soumis à l'inspection et à l'acceptation par le Canada. L'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité à l'égard des défauts et des autres manquements aux exigences du contrat. Le Canada aura le droit de rejeter tout travail non conforme aux exigences du contrat et d'exiger une rectification ou un remplacement aux frais de l'entrepreneur.

À la section 22, Garantie

Supprimer les paragraphes 2, 3 et 4 en entier et insérer les paragraphes suivants :

2. En cas de défectuosité ou non-conformité de quelque partie des travaux pendant la période de garantie, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit prendre les mesures correctives dans les deux (2) jours ouvrables et compléter les réparations, remplacements ou rectifications, dans un délai raisonnable, à son choix et à ses frais, la partie des travaux jugée défectueuse ou non conforme aux exigences du contrat. Si les travaux de réparation, de remplacement ou de rectification ne peuvent être commencés dans les deux (2) jours ouvrables et être terminés dans un délai raisonnable ou si l'entrepreneur ne dispose pas d'installations de réparation dans le voisinage immédiat (à moins de 100 kilomètres) des points de livraison (destinataires) précisés, le Canada se réserve le droit de faire exécuter les réparations, puis de se faire rembourser par l'entrepreneur au taux horaire de main-d'oeuvre de 103,91\$ et pour le coût des pièces remplacés.

3. Les travaux ou toute partie des travaux jugés défectueux ou non conformes seront retournés aux locaux de l'entrepreneur en vue de leur remplacement, de leur réparation ou de leur rectification. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Les travaux seront mis à la disposition de l'entrepreneur, par le Canada, à l'intérieur de

150 km d'une des villes énumérées à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant en pièce jointe. Dans ce cas, l'entrepreneur sera responsable de tous les coûts (incluant les indemnités de déplacement et de subsistance) engagés, le Canada ne remboursera pas ces coûts. En cas de litige avec le fabricant d'un composant concernant la garantie, l'entrepreneur est tenu responsable de toute protection découlant de ladite garantie.

4. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur conformément au paragraphe 3. Les travaux seront mis à la disposition de l'entrepreneur, par le Canada, à l'intérieur de 150 km d'une des villes énumérées à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant en pièce jointe. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu où les travaux ont été mis à la disposition de l'entrepreneur par le Canada.

3. Durée du contrat

3.1 Livraison

La livraison doit se faire dans un délai de 30 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé en dollars canadien, tel que spécifié dans l'Annexe A - Établissement des prix et selon ce qui suit:

4.1 Base de paiement - Pour les destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

Des prix de lots fermes en dollars canadiens, DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu), Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables en sus.

4.2 Base de paiement - Pour les destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

Des prix de lots fermes en dollars canadiens, DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu), Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables en sus.

En plus du prix de lot ferme, l'entrepreneur sera payé pour les frais de transport, du FASGF au lieu de destination convenu, au coût de revient réel plus une majoration ferme.

Les frais de transport doivent être pour le transport à partir du FASGF le plus près du lieu de destination convenu.

Le coût de revient réel est défini comme les dépenses engagées par l'entrepreneur pour obtenir un produit ou un service donné pour revente au gouvernement. Cela comprend le prix facturé par le fournisseur (moins les remises) mais exclus les taxes applicables.

La majoration comprend les dépenses d'achat, la manutention interne, le coefficient de dépenses générales et administratives plus le bénéfice, mais exclus les taxes applicables.

4.3 Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture pour des véhicules/équipements livrés à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I doit être appuyée par:

- a) une copie de la facture des frais de transport
2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'utilisateur désigné, réduisant ainsi le matériel imprimé.
3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés ou transmis par courriel au consignataire, ou tel qu'indiqué sur la commande subséquente à l'offre à commandes, pour acceptation et paiement.

6. Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9006C	Contrat de défense(DND seulement)	2008/05/12

A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
C2801C	Cote de priorité - entrepreneur canadien(DND seulement)	2011-05-16
C2800C	Cote de priorité	2011-05-16
D3010C	Marchandise dangereuses/produit dangereux (DND seulement)	2007-11-30
D3015C	Marchandise dangereuses/produit dangereux	2007-11-30
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)(DND seulement)	2010-08-16

7. Instructions d'expédition - Toutes les destinations

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés au lieu de destination indiqué sur la commande subséquente à l'offre à commandes. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

2. L'entrepreneur doit livrer les biens sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la personne désignée sur la commande subséquente à l'offre à commandes. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable. Lorsque le transporteur doit retourner faute de ne pas avoir pris de rendez-vous, le Canada n'est pas tenu de payer pour les coûts additionnels.

8. Préparation pour la livraison

8.1 Préparation pour la livraison

1. Le véhicule/l'équipement doit être desservi, ajusté et être en condition pour utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant d'être livré à la destination de livraison.

8.2 Préparation pour la livraison - Groupe 002 - Article 020, 021 et 022.

Caisses doivent être suffisamment résistants pour permettre trois rangs d'empilage des caisses conformément à ce qui suit:

Caisse instructions pour article 020:

NEAS: <http://neas.ca/packagingguide.cfm>

Caisse instructions pour article 021 et 022:

NSSI:<http://www.arcticsealift.com/en/packaging-shipping-guide.aspx>

9. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du offre à commandes, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqeter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

ANNEXE A - ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Groupe 001 - Motoneiges

L'entrepreneur doit livrer des motoneiges et les articles auxiliaires en conformité avec la description d'achat pour 540cc-600cc, moteur 2/4 temps.

Manufacturier: _____ Modèle: _____ Année: _____

Article 001 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de St-John's (T.-N.-L.), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 002 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Halifax (NE), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 003 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Moncton (NB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 004 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Québec (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 005 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Montréal (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 006 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Ottawa (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 007 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kingston (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 008 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Sudbury (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 009 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de North Bay (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 010- Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Toronto (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 011 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de London (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 012 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Winnipeg (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 013 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Regina (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 014- Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Saskatoon, (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 015 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Calgary (AB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 016 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Edmonton (AB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 017 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kelowna (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 018 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Vancouver (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 019 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Victoria (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 020 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Cranbrook (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 021 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Terrace (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 022 - Groupe 001

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Prince George (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 023 - Groupe 001 - Majoration sur les frais de transport

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme _____ % pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

Groupe 002 - Motoneiges

L'entrepreneur doit livrer des motoneiges et les articles auxiliaires ption d'achat pour motoneige à deux (2) places, moteur à essence, 2-temps, CCE 140315, datée mai 2013.

Manufacturier: _____ Modèle: _____ Année: _____

Article 001 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de St-John's (T.-N.-L.), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 002 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Halifax (NE), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 003 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Moncton (NB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 004 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Québec (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 005 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Montréal (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 006 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Ottawa (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 007 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kingston (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 008 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Sudbury (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 009 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de North Bay (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 010- Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Toronto (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 011 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de London (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 012 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Winnipeg (MB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 013 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Regina (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 014- Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Saskatoon, (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 015 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Calgary (AB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 016 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Edmonton (AB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 017 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kelowna (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 018 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Vancouver (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 019 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Victoria (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 020 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations:

Port de Valleyfield
950 Gérard-Cadieux Blvd.,
Salaberry-de-Valleyfield, Qc
J6T 6L4

Article 021 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations:

Port de St. Catherine
6565 Hébert Blvd.,

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Ste. Catherine, Qc
J5C 1B5

Article 022 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations:

Port de Churchill
Nunavut Connections
1 Axworthy Way
Boite 217
Churchill, Mb
R0B 0E0

Article 023 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Cranbrook (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 024 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Terrace (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 025 - Groupe 002

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Prince George (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 026 - Groupe 002 - Majoration sur les frais de transport

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme _____% pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

Groupe 003 - Motoneiges

L'entrepreneur doit livrer des motoneiges et les articles auxiliaires en conformité avec la description d'achat pour motoneige 795cc-1050cc, 2/4 temps..

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Manufacturier: _____ Modèle: _____ Année: _____

Article 001 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de St-John's (T.-N.-L.), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 002 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Halifax (NE), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 003 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Moncton (NB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 004 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Québec (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 005 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Montréal (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 006 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Ottawa (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 007 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kingston (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 008 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Sudbury (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 009 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de North Bay (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 010- Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Toronto (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 011 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de London (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 012 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Winnipeg (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 013 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Regina (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 014- Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Saskatoon, (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 015 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Calgary (AB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 016 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Edmonton (AB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 017 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kelowna (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 018 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Vancouver (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 019 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Victoria (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 020 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Cranbrook (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 021 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Terrace (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 022 - Groupe 003

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Prince George (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 023 - Groupe 003 - Majoration sur les frais de transport

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme _____ % pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

Groupe 004 - Motoneiges

L'entrepreneur doit livrer des motoneiges et les articles auxiliaires en conformité avec la description d'achat pour motoneige 1000cc, 2/4 temps, refroidement fan/liquide.

Manufacturier: _____ Modèle: _____ Année: _____

Article 001 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de St-John's (T.-N.-L.), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 002 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Halifax (NE), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 003 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Moncton (NB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 004 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Québec (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 005 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Montréal (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 006 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Ottawa (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 007 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kingston (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 008 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Sudbury (On), conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 009 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de North Bay (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 010- Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Toronto (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 011 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de London (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 012 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Winnipeg (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 013 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Regina (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 014- Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Saskatoon, (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 015 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Calgary (AB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 016 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Edmonton (AB), conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 017 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kelowna (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 018 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Vancouver (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 019 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Victoria (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 020 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Cranbrook (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 021 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Terrace (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 022 - Groupe 004

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Prince George (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 023 - Groupe 004 - Majoration sur les frais de transport

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme _____ % pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

Groupe 005 - Motoneiges

L'entrepreneur doit livrer des motoneiges et les articles auxiliaires en conformité avec la description d'achat pour motoneige 1000cc, 2/4 temps, refroidissement liquide.

Manufacturier: _____ Modèle: _____ Année: _____

Article 001 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de St-John's (T.-N.-L.), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 002 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Halifax (NE), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 003 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Moncton (NB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 004 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Québec (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 005 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Montréal (QC), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 006 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Ottawa (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 007 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kingston (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 008 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Sudbury (On), conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 009 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de North Bay (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 010- Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Toronto (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 011 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de London (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 012 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Winnipeg (On), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 013 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Regina (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 014- Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Saskatoon, (SK), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 015 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Calgary (AB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 016 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Edmonton (AB), conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 017 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Kelowna (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 018 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Vancouver (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 019 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Victoria (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 020 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Cranbrook (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 021 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Terrace (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 022 - Groupe 005

Prix de lot ferme de _____ \$, par véhicule/équipement DDP - rendu droits acquittés aux destinations situées à l'intérieur d'un rayon de 150 km du centre urbain de Prince George (CB), en conformité avec la Base de paiement de la Partie 7.

Article 023 - Groupe 005 - Majoration sur les frais de transport

Les frais de transport au coût de revient réel plus une majoration ferme _____ % pour les livraisons aux destinations situées à l'extérieur d'un rayon de 150 km des centres urbains identifiés à l'Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant, Section I.

Annexe B – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant

Les fournisseurs de services sous garantie énumérés ci-dessous sont autorisés par le fabricant et disposent des installations et de la main-d'oeuvre nécessaires pour effectuer les services et les réparations en garantie sur l'équipement.

Le fournisseur autorisé de services sous garantie doit se trouver dans un rayon de 150 kilomètres des centres urbains ci-dessous.

Section I

Centre urbain : St-John's (T.-N.-L.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Halifax (N.-É.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Moncton (N.-B.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Quebec (Qc)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Montréal (Qc)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Sudbury (Ont.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : North Bay (Ont.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Ottawa (Ont.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Kingston (Ont.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Toronto (Ont.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : London (Ont.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Winnipeg (Man.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Regina (Sask.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Saskatoon (Sask.)

Distance du centre urbain : _____ km

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Calgary (Alb.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Edmonton (Alb.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Kelowna (C.-B.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Vancouver (C.-B.)

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Victoria (C.-B.)
 Distance du centre urbain : _____ km
 Nom commercial du fournisseur autorisé : _____
 Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____
 Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
 No de téléphone : _____
 No de télécopieur (facultatif) : _____
 Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Cranbrook (C.-B.)
 Distance du centre urbain : _____ km
 Nom commercial du fournisseur autorisé : _____
 Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____
 Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
 No de téléphone : _____
 No de télécopieur (facultatif) : _____
 Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Terrace (C.-B.)
 Distance du centre urbain : _____ km
 Nom commercial du fournisseur autorisé : _____
 Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____
 Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
 No de téléphone : _____
 No de télécopieur (facultatif) : _____
 Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : Prince George (C.-B.)
 Distance du centre urbain : _____ km
 Nom commercial du fournisseur autorisé : _____
 Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____
 Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
 No de téléphone : _____
 No de télécopieur (facultatif) : _____
 Courriel (facultatif) : _____

Section II

Fournisseurs de services sous garantie supplémentaires :

Centre urbain : _____ ()
 Distance du centre urbain : _____ km
 Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14SNOW/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs610

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14SNOW

File No. - N° du dossier

hs610E60HS-14SNOW

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____ ()

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____ ()

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____ ()

Distance du centre urbain : _____ km

Nom commercial du fournisseur autorisé : _____

Adresse commerciale du fournisseur autorisé : _____

Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur (facultatif) : _____

Courriel (facultatif) : _____

ANNEXE "C" Groupe 1

1.0 Critères techniques obligatoires

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (soit produit ou composant brochures) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

Année:	Nouveau (ou modèle le plus courant de la production de la fabrication)
Moteur & Transmission:	
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)
Démarrage:	électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarrageur / attache du cordon:	Fabricant Standard
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	110 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	43 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés. Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.
Capacité de remorquage:	Fabricant Standard
Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard

Instrumentation:	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard
Santé et sécurité au travail:	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)
	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite - Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Batterie:	Fabricant Standard
Caractéristiques supplémentaires:	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	nuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés
	Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule (PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement code de configuration (ECC) et de marché Numéro

Annexe "C" Groupe 1

1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire des produits ou des brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Moteur & Transmission:		
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)	
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)	
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)	
Démarrage:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps	
	Démarrateur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarrateur / attache du cordon:	Fabricant Standard	
Dimensions / Capacités:		
Longueur:	110 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	43 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés. Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Capacité de remorquage:	Fabricant Standard	
Freins:		
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant Standard	
Instrumentation:		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Santé et sécurité au travail:		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux personnes Capacité (minimum)	
	Dosseret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	
Miroirs:	Gauche et droite- Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	
Batterie:	Fabricant Standard	
Caractéristiques supplémentaires:		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :

ANNEXE "D" Groupe 2

1.0 Critères techniques obligatoires

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (soit produit ou composant brochures) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

Année:	New (or most current model of manufacture production)
Moteur & Transmission:	
Type:	2 Stroke (obligatoire)
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)
Refroidissement:	Refroidi ventilateur (obligatoire)
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de carburant :	Constructeur Standard - DOIT être capable de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant standard
Antidémarrageur / attache du cordon::	Fabricant standard
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	110 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	43 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés. Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.
Capacité de remorquage:	Fabricant standard
Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant standard

Instrumentation:	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant standard
Compte-tours:	Fabricant standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant standard
Carburant Gage:	Fabricant standard - mécanique (minimum)
Temp / huile légère:	Fabricant standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant standard
Santé et sécurité au travail:	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux personnes Capacité (minimum)
	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haute (minimum) - installé
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant standard
Connecteur de dégivrage du casque:	Fabricant standard
Miroirs:	Gauche et Droite- Fabricant standard
Prise 12 V:	Fabricant standard
Batterie:	Fabricant standard
Caractéristiques supplémentaires:	
Kits d'outils:	Fabricant standard - un pour chaque unité
Couverture:	Usine Cover - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	Inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	Manuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Mise en caisse inclus et fourni comme par expédition spécifications et les exigences de levage compagnie mer, voir lien internet pour plus de détails: http://www.neas.ca/packagingguide.cfm ou http://www.arcticsealift.com/en/packaging-shipping-guide.aspx .
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 09h00-15h00 du lundi au vendredi
Couleur:	Industrie de la peinture Standard Commercial
Clés:	Deux (2) fixe par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés
	Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule (PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement code de configuration (ECC) et de marché Numéro

Annexe "D" Groupe 2

1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Moteur & Transmission:		
Type:	2 temps (obligatoire)	
Déplacement:	540 cc (minimum) à 600 cc (maximum)	
Refroidissement:	Refroidi ventilateur (obligatoire)	
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) Démarreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIT être capable de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	
Suspension:	Fabricant standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant standard	
Antidémarrreur / attache du cordon:	Fabricant standard	
Dimensions / Capacités:		
Longueur:	110 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	43 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 135 in. Long x 1 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés. Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Capacité de remorquage:	Fabricant standard	
Freins:		
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant standard	
Instrumentation:		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant standard	
Compte-tours:	Fabricant standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant standard	
Carburant Gage:	Fabricant standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant standard	

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Santé et sécurité au travail:		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux personnes Capacité (minimum)	
	Dosseret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haute (minimum) - installé	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant standard	
Connecteur de dégivrage du casque:	Fabricant standard	
miroirs:	Gauche et Droite - Fabricant standard	
Prise 12 V:	Fabricant standard	
batterie:	Fabricant standard	
Caractéristiques supplémentaires:		
Kits d'outils:	Fabricant standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :

ANNEXE "E" Groupe 3

1.0 Critères techniques obligatoires

Les Machines de neige doit:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

Année:	New (or most current model of manufacturer production)
Moteur & Transmission:	
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)
Déplacement:	795 cc (minimum) à 1050 cc (maximum)
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)
Départ:	électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps
	Démarrateur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarrateur / attache du cordon:	Fabricant Standard
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	125 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	42 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.

Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard
Instrumentation:	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard
Santé et sécurité au travail:	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)
	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Batterie:	Fabricant Standard
Caractéristiques supplémentaires:	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	nuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés
	Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule (PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement code de configuration (ECC) et de marché Numéro

Annexe "E" Groupe 3

1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Moteur & Transmission:		
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)	
Déplacement:	795 cc (minimum) à 1050 cc (maximum)	
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)	
Départ:	électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps	
	Démarrateur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarrateur / attache du cordon:	Fabricant Standard	
Dimensions / Capacités:		
Longueur:	125 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	42 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Freins:		
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant Standard	
Instrumentation:		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	

		Proof of Compliance Comment or Page Number Reference
Santé et sécurité au travail:		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)	
	Dosseret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	
Batterie:	Fabricant Standard	
Caractéristiques supplémentaires:		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :

ANNEXE "F" Groupe 4

1.0 Critères techniques obligatoires

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

Année:	Nouveau (ou modèle le plus courant de la production de la fabrication)
Moteur & Transmission:	
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)
Déplacement:	1000 cc (minimum)
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps
	Démarrreur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarrreur / attache du cordon:	Fabricant Standard
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	125 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	42 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.

Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard
Instrumentation:	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard
Santé et sécurité au travail:	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)
	Dosseret passager
	Poignées de passager
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Batterie:	Fabricant Standard
Caractéristiques supplémentaires:	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	manuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais)
	Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés
	Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule (PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement code de configuration (ECC) et de marché Numéro

Annexe "F" Groupe 4

1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Moteur & Transmission:		
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)	
Déplacement:	1000 cc (minimum)	
Refroidissement:	Ventilateur ou liquide refroidi (minimum / maximum)	
Départ:	électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps	
	Démarrateur doit être relié directement au moteur pas à l'aide d'un câble ou d'autres accessoires périphériques. (obligatoire)	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Allumage et livraison de carburant :	Fabricant Standard - DOIVENT être capables de fonctionner à des températures de -40 ° C et inférieure. Machines de neige opèrent dans des zones géographiques qui connaissent des températures inférieures à -20 ° C, qui nécessitent jets principaux appropriés selon les spécifications du fabricant d'opérer dans ces températures. Doivent être inclus et installé.	
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarrateur / attache du cordon::	Fabricant Standard	
Dimensions / Capacités:		
Longueur:	125 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	42 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 1.5 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Freins:		
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant Standard	
Instrumentation:		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Santé et sécurité au travail:		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Deux Capacité personne (minimum)	
	Dosseret passager	
	Poignées de passager	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	
Miroirs:	gauche et droite- Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	
Batterie:	Fabricant Standard	
Caractéristiques supplémentaires:		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :

ANNEXE "G" Groupe 5

1.0 Critères techniques obligatoires

Les Machines de neige doit:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;

- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et

- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

Année:	Nouveau (ou modèle le plus courant de la production de la fabrication)
Moteur & Transmission:	
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)
Déplacement:	1000 cc (minimum)
Refroidissement:	Refroidi par liquide (minimum)
Départ:	Électrique - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)
Suspension:	Fabricant Standard
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard
Antidémarrreur / attache du cordon:	Fabricant Standard
Dimensions / Capacités:	
Longueur:	125 in. (minimum)
Largeur:	42 in. (minimum)
Hauteur:	38 in. (minimum)
Pose de ski:	35 in. (minimum)
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 2 in. Élevé (minimum)
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Languette Hitch, inclus et installés.
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.
Freins:	
Type:	Disque (minimum)
Frein de stationnement:	Fabricant Standard
Instrumentation:	
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard
Compte-tours:	Fabricant Standard
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)
Température / huile légère:	Fabricant Standard
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard

Santé et sécurité au travail:	
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)
Nombre de places:	Une personne Capacité (minimum)
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard
Miroirs:	gauche et droite - Fabricant Standard
Prise 12 V:	Fabricant Standard
Caractéristiques supplémentaires:	
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité
Couverture:	Couverture usine - All Weather; Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine
Bougies et ceinture:	Fournir un ensemble de bougie d'allumage de rechange et ceinture pour chaque véhicule
Inspection pré-livraison:	inspection pré-livraison - Standard
Manuels:	Manuel d'utilisation - disque ou sur papier - un exemplaire pour chaque unité (anglais) Service & Pièces détachées - disque, papier (copie pour chaque) ou en ligne (en anglais)
Frais de port / mise en caisse:	Doit être livré entièrement assemblé. Pas de mise en caisse nécessaire.
Entretien:	Le service de garantie à fournir au centre de service. Si aucun centre de services est disponible, Recall, Pièces et / ou service après-vente doit être fourni dans les 48 heures; ou dans un délai convenu que convenu entre l'utilisateur désigné et l'entrepreneur.
Livraison:	FOB Destination: vendeur pour organiser le déchargement au lieu de livraison sans équipement ou la main-d'œuvre supplémentaires à fournir par le client, 9:00-15:00 du lundi au vendredi
Couleur:	Paint Industry Standard Commercial
Clés:	Deux (2) ensembles par unité (minimum)
Plaque d'identification:	Marqués de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégés Fabricant, le modèle, l'année de modèle, numéro de série, poids brut du véhicule (PNBV), numéro de nomenclature OTAN (NNO), Équipement code de configuration (ECC) et de marché Numéro

Annexe "G" Groupe 5

1. Instructions

Les soumissionnaires doivent comprendre une preuve de conformité avec un minimum de deux (2) copies de la documentation descriptive de la marque et le modèle de l'article (s) offert. Preuve de conformité doit fournir des informations détaillées sur chacune des exigences et / ou des spécifications de performance.

Si un document présenté comme une preuve de conformité ne couvre pas tous les besoins et / ou des spécifications de performance ou en l'absence de ce document est disponible ou lorsque des modifications à l'équipement ou la personnalisation d'origine sont nécessaires pour atteindre les exigences et / ou des spécifications de performance, un certificat de attestation (dans un document distinct) signé par un ingénieur de haut rang représentant la original Equipment Manufacturer (OEM) détaillant les modifications et la façon dont ils répondent aux exigences et / ou des spécifications de performance doivent être fournis. Le détail certificat de must toutes les exigences et / ou des spécifications de performance requis pour valider la conformité. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences et / ou des spécifications de performance.

Soumissionnaires de référence devrait spécifiquement croix où cette spécification est situé dans la littérature descriptive, à savoir fiches techniques, les brochures ou certificat d'attestation.

2. Critères techniques obligatoires

Soumissionnaire doit fournir avec leur soumission preuve d'être un revendeur autorisé par le fabricant pour l'unité OFFERT.

Les Machines de neige doivent:

- Soyez le dernier modèle d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité par la fabrication et la vente de ce type et la catégorie de la taille du véhicule pendant au moins 5 ans;
- Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles régissant fabrique, la sécurité, les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- Avoir des systèmes et des composants capacités ne dépassent pas leur notes publiées (c'est à dire de produits ou brochures composants) ou accompagnée d'une preuve de conformité.

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Moteur & Transmission:		
Type:	2 temps ou 4 temps (minimum / maximum)	
Déplacement:	1000 cc (minimum)	
Refroidissement:	Refroidi par liquide (minimum)	
Départ:	Électrique - - 2 temps (w / manuel à lanceur - obligatoire) ou 4 temps	
Transmission:	Automatique, y compris avant et arrière (minimum)	
Suspension:	Fabricant Standard	
Réservoir huile de lubrification:	Fabricant Standard	
Antidémarrageur / attache du cordon:	Fabricant Standard	
Dimensions / Capacités:		
Longueur:	125 in. (minimum)	
Largeur:	42 in. (minimum)	
Hauteur:	38 in. (minimum)	
Pose de ski:	35 in. (minimum)	
Track:	15 in. Large x 150 in. Long x 2 in. Élevé (minimum)	
Réservoir de carburant:	Fabricant Standard	
Porte-bagages arrière:	Fabricant Standard	
Hitch:	Un (1) J / Attelage de remorquage et un (1) Langue Hitch, inclus et installés.	
Capacité de remorquage:	Seul un attelage à installer, offre une autre avec la machine.	
Freins:		
Type:	Disque (minimum)	
Frein de stationnement:	Fabricant Standard	
Instrumentation:		
Compteur de vitesse / Compteur kilométrique:	Fabricant Standard	
Compte-tours:	Fabricant Standard	
Voyage / Compteur horaire:	Fabricant Standard	
Gage de carburant:	Fabricant Standard - mécanique (minimum)	
Température / huile légère:	Fabricant Standard	
Indicateur de vitesse:	Fabricant Standard	
Santé et sécurité au travail:		
Eclairage:	Un (1) Phare (Salut / Low) et un (1) Feu arrière (minimum)	
Nombre de places:	Une personne Capacité (minimum)	
Pare-brise:	19 in. en haut (minimum) - installé.	
Protection du dessous de caisse:	Doit couvrir avant, au milieu et sur les côtés de toutes les zones de composants vitaux exposés.	
Main et le pouce Warmers:	Fabricant Standard	
Connecteur casque de dégivrage:	Fabricant Standard	
Miroirs:	gauche et droite - Fabricant Standard	
Prise 12 V:	Fabricant Standard	

		Preuve de conformité Commentaire ou page Numéro de référence
Caractéristiques supplémentaires:		
Kits d'outils:	Fabricant Standard - un pour chaque unité	
Couverture:	Couverture usine - Transportable avec une capacité de d'arrimage; couvre l'ensemble de la machine	

Année, marque, modèle, couleur et numéro de modèle de produit (s) offerts :
